

# La Voix de l'Arquennon

N° 176

Janvier - Février - Mars 2021



Chemin enneigé de la  
Rue Théodore Botrel

## Les travaux terminés...



Jeux pour enfants derrière la crèche



Jeux pour enfants à côté du terrain de foot



L'intérieur du terrain de boules



Voirie Domaine de l'Arguenon



Nouvelle boîte à livres

## Sommaire

<b>Le mot du Maire</b>	<b>3</b>
<b>Les échos du conseil municipal</b>	<b>5</b>
<b>La vie communale</b>	<b>15</b>
<b>Rencontres avec....</b>	<b>26</b>
<b>La vie associative</b>	<b>29</b>
<b>La vie scolaire</b>	<b>32</b>
<b>Dinan Agglomération</b>	<b>34</b>

## Infos Mairie

### Mairie de Créhen

2 Rue du Stade - 22130 CREHEN

☎ 02.96.84.13.12

✉ mairie-de-crehen@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi - vendredi et samedi

9h - 12h

Mardi et Jeudi

9h - 12h / 14h - 16h30

Mercredi : fermée

### Horaires de l'agence postale et bibliothèque :

Du lundi au samedi de 10h30 à 12h30

☎ 02.96.84.13.51 / 02.96.84.13.00

### Directrice de la publication :

Marie-Christine COTIN

### Comité éditorial :

Commission Bulletin Communal

### Photos bulletin :

Services de la Mairie

### Conception et mise en page :

Alain MACÉ et Murielle GUÉRIN

### Impression :

Mairie de Créhen



## Le mot du Maire

### « *Les incivilités, ça suffit !* »

La qualité de vie de Créhen est au centre des préoccupations de notre équipe municipale. Entretenir les espaces verts, fleurir et équiper notre commune sont autant d'exigences qui visent à améliorer le quotidien de tous et à valoriser notre patrimoine.

C'est pourquoi nous ne pouvons accepter les débordements de quelques-uns caractérisés par des agissements irrespectueux et engendrant des incivilités : dépôts sauvages d'encombrants, sacs poubelles déposés à côté des containers qui finissent même par être éventrés, tontes de pelouse sur les accotements et dans les fossés (circulation de l'eau de pluie impossible), déjections canines sur les trottoirs et sur les pelouses, mégots de cigarette... etc sont autant de fléaux que nous devons bannir de Créhen pour le bien être de l'intérêt général. La commune est à tout le monde mais pas à chacun !

Outre le désagrément visuel que cela provoque, c'est aussi le gaspillage d'argent public (travail des agents dédié au nettoyage) et c'est aussi l'environnement qui devient une victime (pollutions évitables).

Un cadre de vie agréable aux habitants est un enjeu essentiel dans notre vie quotidienne aussi bien pour les Créhennais (es) que pour l'image de notre commune à l'extérieur. Le respect des règles de vie en société est l'affaire de tous. S'il appartient à l'autorité publique de veiller à la tranquillité des citoyens, qu'est-ce qui nous empêche, chacun et chacune, de donner un petit coup de pouce ? La qualité de l'espace public dépend de ce que nous en faisons.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous constatons une aggravation de tout type d'incivilités. Non seulement les déchets sont un souci mais il y a également des dégradations et des vols : bouteilles cassées auprès des structures de jeux, coups de poing de sécurité gaz et détecteurs lumineux autour de la salle polyvalente régulièrement brisés, abri de l'étang détérioré, vol de tables pique-nique à l'étang (même une table en béton), arrachage de panneaux d'affichage, des groupes de jeunes sur les toits du complexe et du chalet... et nous pourrions en rajouter.

Des plaintes ont été et seront déposées en gendarmerie contre les dépôts sauvages et les différentes incivilités !

Les contrevenants auront des sanctions !

Quel dommage de devoir en arriver là ; mais il est hors de question de subir et de laisser faire !

Certes nous en avons tous assez de cette vie où tous nos faits et gestes sont contrôlés et ce n'est pas ce nouveau confinement qui va faciliter la vie en société. Et pourtant il faut se dire que c'est pour la bonne cause, que c'est pour retrouver ce que nous avons perdu en mars 2020. Les vaccinations commencent à devenir plus faciles même si ce n'est pas encore trop rapide.

Nous souhaitons tous voir cette ligne d'arrivée comme des marathoniens pour qui les derniers kilomètres sont les plus durs. Dans quelques mois, quelques semaines nous pourront je l'espère et j'y crois (et vous aussi) reprendre la vie d'avant, la vie économique, associative et festive...

Marie-Christine COTIN.

# Stop aux Incivilités



**RAPPEL** : une benne à cartons se trouve à côté du complexe sportif

## Les échos du conseil municipal

du 17 décembre 2020

Toutes les délibérations sont consultables sur notre site internet

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Martine JOUFFE, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE, Malo LETONTURIER, Aymeric LOUVET, MENIER Sylvie et Alain RICHEUX

Secrétaire de séance : Alain RICHEUX

### **Evolution de la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères)**

Le Vice-Président de l'Agglomération de Dinan en charge de la gestion des déchets, Gérard Vilt, affirme que le budget prévisionnel en 2021 sera déficitaire car les déchets à recycler n'ont plus de valeur en raison de certaines frontières fermées. Il préconise de relever le taux de la TEOM : chaque ménage devra payer 30 € de plus par an, ce que déplore Marie-Christine COTIN.

Monsieur Vilt atteste qu'une campagne de communication sera faite auprès des administrés pour qu'ils prennent conscience de produire moins de déchets.

### **Installation de jeux pour enfants Rue de la Champagne**

Entreprise retenue : Quali Cité de Nivillac (56)

Coût total : 34 028 €HT

### **Lotissement Domaine de l'Arguenon**

1) Voirie définitive : avenant n° 2 SRTP

Coût : 4 585 €HT pour la réalisation d'un reprofilage et d'un tapis en enrobé sur la jonction entre la voirie et le parking de la crèche.

2) Installation de l'éclairage public (2ème phase : Rue Théodore Botrel) : convention avec le SDE

Coût estimatif : 29 808 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie) - Coût pour la commune : 17 940 €

### **Cimetière : installation de 5 cavurnes**

Entreprise retenue : ACF Letort de Ploubalay pour 1 250 €TTC

### **Location d'un terrain communal à La Ville Morel**

Monsieur Loïc DURAND, gérant de la crêperie Le Pres-

bytère, cherche un terrain à louer pour stocker ses camions et divers matériels qui sont, pour l'instant, installés sur le parking communal devant sa crêperie, ce que désapprouvent certains riverains.

Marie-Christine COTIN précise que la commune pourrait lui louer un terrain (environ 600 m<sup>2</sup>) à La Ville Morel au tarif annuel de 80 € à condition qu'il ne stocke pas autre chose que ses véhicules et outils. Loïc DURAND est d'accord pour signer un bail précaire avec la commune.

### **Lotissement Domaine des Vallées 2 : acquisition d'une portion de terrain (ZT242) auprès de la Congrégation Divine Providence (environ 13 000 m<sup>2</sup>) Route du Vaugourieux**

Cette parcelle classée en zone 1 AUh2 au PLUi permettrait de réaliser la dernière tranche du lotissement communal Domaine des Vallées 3. Marie-Christine COTIN précise que la commune a l'habitude d'acheter les terrains constructibles classés 1 AUh au tarif de 10 €/m<sup>2</sup>. Messieurs LETONTURIER et BOUVIER s'étonnent que la commune continue de s'éloigner du centre du bourg pour créer des lotissements et préféreraient viabiliser en premier le terrain classé 2 AUh situé Rue du Montafilan.

Mesdames JOUFFE et COTIN expliquent que l'on doit respecter l'ordre imposé par le PLUiH de construire en premier les zones classées 1 AU avant les zones 2 AU. De plus, tous les réseaux dans la Rue du Vaugourieux avaient été proportionnés pour alimenter les trois tranches du lotissement Domaine des Vallées, ce qui limitera les frais de raccordement pour la troisième phase.

A la majorité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

## Travaux maisons Lesné et Dumont

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) Décide de démolir et reconstruire à neuf la maison Lesné (16 voix pour, une voix contre : Sylvie MENIER et une abstention : Martine JOUFFE)
- 2) Décide de ne créer qu'un seul commerce dans la maison Dumont (10 voix pour, 4 voix pour 2 commerces (Marie-Christine COTIN, Béatrice BURLLOT, Céline LABROSSE et Chantal DETOT) et 4 abstentions (Davide BOUVIER, Martine JOUFFE, Michel BOITTIN et Sylvie MENIER)
- 3) Donne pouvoir au Maire de solliciter les banques pour un emprunt de 800 000 € ou 1 000 000 € et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### Installation de la ventilation dans le local de stockage au sous-sol de la salle polyvalente

Entreprise retenue : Atout Confort de Taden pour la somme de 2 176,38 € TTC.

### Contrat de dératisation

Société retenue : 3D de Cesson Sévigné (35) pour la somme annuelle de 780 € HT pour 3 interventions au-

tour des containers de poubelles et 6 interventions dans les bâtiments.

### Câblage et téléphonie mairie - installation des prises électriques et téléphoniques supplémentaires)

Société retenue : JPF Industrie de Dinan pour la somme de 3048,77 € HT

### Révision du tarif du logement 2 - 1 Place de l'Eglise

En raison de la création d'une quatrième chambre, le loyer passe à 450 € par mois soit une augmentation de 30 € par mois.

### Etude de plan de développement de Créhen

Le Conseil Municipal décide de confier à un bureau d'études d'urbanisme l'étude de plan d'aménagement du bourg afin de définir les stratégies d'urbanisme et de développement futures de la commune.

### Application mobile Panneapocket

Afin d'alerter les habitants dans la diffusion facile des informations, le Conseil Municipal décide de s'abonner à la plateforme Panneapocket pour la somme de 230 € TTC par an.

*du 28 janvier 2021*

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Martine JOUFFE, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE, Malo LETONTURIER, Aymeric LOUVET, Sylvie MENIER et Alain RICHEUX

Excusé : Gilbert BIARD

Secrétaire de séance : Sylvie MENIER

### Dinan Agglomération : projet de pacte de gouvernance

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance (réseau de médiations entre Dinan Agglo et les communes).

### Droit de préemption urbain

Michel BOITTIN rappelle au Conseil Municipal que la commune va lancer une étude urbaine pour réfléchir au plan de développement de la commune sur les dix ans à venir.

Il demande qu'en attendant la fin de cette étude, toutes les ventes d'habitations ou de commerces inscrites dans le périmètre de centralité commerciale du PLUi-H de Créhen soient évoquées en Conseil Municipal afin de décider ensemble de l'éventuel exercice du droit de préemption urbain par la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### Eclairage public - convention avec le SDE

a) Rue du Vaugourieux

Coût estimatif : 18 144 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie) dont coût pour la commune : 10 920 €

b) Rue de Taillefer

André BOURGET évoque l'ajout d'un éclairage public Rue de Taillefer car une personne a chuté à cause du défaut d'éclairage. Béatrice BURLLOT propose que les élus fassent un recensement des rues mal éclairées. Coût estimatif : 12 312 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie) dont coût pour la commune : 7 410 €

## **Bail à ferme Marais de la Saudrille - EARL HAMONIAUX**

A cause d'un clapet anti-marée défectueux, une partie de la parcelle communale dite « Les Marais de la Saudrille » louée à l'EARL HAMONIAUX a été inondée en 2020. Le cultivateur n'a donc pas pu exploiter une partie du terrain la moitié de l'année. Le Conseil Municipal décide d'accorder une ristourne de 50% sur le fermage 2020 pour un montant de 225,16 € pour préjudice subi.

## **Constitution d'une commission de lutte contre l'érosion des sols**

Membres élus : Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, André BOURGET, Jean-Luc CADE, Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO et Malo LETONTURIER

Représentant des agriculteurs : Hervé EVEN

Représentant des chasseurs : Gabriel SALMON

Représentant des pêcheurs : Jean-Claude AILLET

## **Liaisons douces La Jannais - présentation de l'avant-projet**

Coût estimatif des travaux : 336 400 €HT (travaux effectués entièrement par les entreprises).

Le projet proposé : création d'une liaison douce de 2 m de large, ce qui suppose de rétrécir à certains endroits la voirie à 3,50 m. Dans ce cas, sera prévu le long de la voirie un espace terre / pierre avec drain au pied du talus qui permettra aux véhicules de se garer pour se croiser. Les deux voies seront séparées par un espace enherbé ou des potelets pour protéger les cyclistes ou les piétons.

A la majorité, le Conseil Municipal valide l'avant-projet de liaisons douces.

## **Installation de caméras vidéo-protection**

Claudine LONCLE rappelle au Conseil Municipal le projet lancé par l'équipe municipale précédente d'installer un système de vidéo-protection dans la zone du complexe sportif, le stade municipal et l'étang communal.

Messieurs Aymeric LOUVET et Alain RICHEUX se demandent si c'est vraiment utile d'en installer du fait qu'il y a peu de délinquance à Créhen et qu'elle pourrait se déplacer.

Messieurs Philippe DOS et Jean-Luc CADE estiment que l'on ne doit pas remettre en cause un projet lancé par la mandature précédente.

Mesdames Marie-Christine COTIN et Claudine LONCLE confirment que les dégradations sont plus ou moins importantes mais se répètent et cela finit par coûter cher à la commune (quelques exemples : le couvercle d'accès à la fosse sceptique a été ouvert et enlevé de la fosse, la table en béton de l'étang a été volée, le

bardage de l'abri de l'étang une nouvelle fois cassé).

A la majorité, le Conseil Municipal valide l'avant-projet.

## **Travaux maisons Lesné / Dumont Impasse de la Champagne**

a) *Choix des bureaux d'études dans le cadre de travaux de construction et de logements*

Société retenue : SOCOTEC de Plérin pour la somme de 4 500 €HT pour certaines missions et LEBEDEL de Plérin pour la somme de 2 530 €HT pour les autres missions.

b) *Validation de l'avant-projet et plan de financement*

Avant-projet : 4 logements et 1 commerce

Plan de financement :

- Acquisition des habitations	= 176 095,22 €HT
- Frais d'études et bureaux de contrôle	= 74 790,00 €HT
- Travaux (y compris démolition)	= 663 600,00 €HT
- Frais d'emprunt et assurance D/O	= 51 500,00 €HT
- Divers et dépenses imprévues	= 30 000,00 €HT
	<b>995 985,22 €HT</b>

Financement :

- Subvention Etat : DETR (30% des travaux)	= 199 080,00 €
- Subvention Etat : DSIL (50% des travaux)	= 331 800,00 €
- Subvention Département (30% des travaux - Contrat de Territoires)	= 199 080,00 €
- Autofinancement commune (27% du montant total HT)	= 266 025,22 €

c) *Réalisation d'un emprunt bancaire pour financer les travaux*

Emprunt : 1 000 000 €uros sur 20 ans

Banque retenue : Crédit Mutuel de Bretagne de Brest

## **Problème de réfection du sol de la salle polyvalente**

Claudine LONCLE rappelle que le sol est glissant. Un test a été effectué et il s'avère que le taux de glissance est inférieur à la norme et trop dangereux pour en autoriser l'utilisation. Le Conseil Municipal décide d'interdire l'utilisation de la salle tant que le sol ne soit réparé.

## **Assurance - choix d'un cabinet d'audit**

Le Conseil Municipal décide de confier à un cabinet d'audit la mission de revoir les contrats d'assurance de la commune.

Cabinet retenu : Consultassur de Vannes (56) pour 1 375 €HT.

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Martine JOUFFE, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Béatrice BURLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE, Malo LETONTURIER, Sylvie MENIER et Alain RICHEUX

Excusé : Aymeric LOUVET

Secrétaire de séance : Gilbert BIARD

### **Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service eau potable par le Syndicat des Frémurs**

Le rapport établi par le Syndicat des Frémurs sur le prix et la qualité de l'eau potable 2019 a été adopté par le Conseil Municipal (rapport page 20 du bulletin communal)

### **SAGE RANCE FREMUR Baie de Beaussais - rapport annuel 2019**

Le rapport a été adopté par le Conseil Municipal (rapport page 21 du bulletin communal).

### **Réfection du sol de la salle de sports**

Après le constat du taux de glissance (voir délibération page 6), Claudine LONCLE explique qu'étant donné l'absence de propositions de réparation par la société ARC, a sollicité des entreprises pour soit refaire totalement la résine, soit simplement la couche de vernis après ponçage.

Société retenue : STTS de Plérin pour la somme de 15 930 €HT pour le ponçage, la fourniture et la pose d'un revêtement couche de finition en peinture polyuréthane, le traçage et le test de glissance.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la procédure d'indemnisation auprès de l'assurance ou de la société ARC.

### **Etude urbaine d'aménagement du centre-bourg - choix d'un bureau d'études**

Marie-Christine COTIN rappelle au Conseil Municipal sa volonté de solliciter l'aide d'un bureau d'études en urbanisme afin d'être conseillé sur le plan de développement de Créhen et de dynamisation de son centre-bourg. Un appel d'offres a été publié, et suite à l'analyse des offres, quatre bureaux d'études les mieux disants ont été reçus en audition.

Société retenue : ORIGAMI de Rennes pour la somme de 38 825 €HT.

### **Acquisition de parcelles**

- Portion de la parcelle A943 sise 17 Rue de la Fontaine : La commune décide d'acheter à Madame CLEVEDE/CHARLOT, propriétaire, cette portion d'environ 900 m<sup>2</sup> au prix de 10 €/le m<sup>2</sup> (cette portion se trouve dans la Zone à Urbaniser).
- Parcelle A1354 Impasse de la Champagne : La commune décide d'acheter à Monsieur et Madame

BLANCHARD une partie de leur jardin le long du chalet au prix de 5 €/le m<sup>2</sup> (le jardin se trouve dans la Zone Urbaine à Vocation d'Equipement).

### **Vente de l'hôtel-restaurant les 2 Moulins**

Considérant que la commune n'a aucun intérêt à investir dans ce bien, le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption.

### **Lotissements Domaine des Vallées 1 et 2 - demande d'acquisition d'une portion de l'espace vert**

l'acquéreur du lot n°11 du lotissement Domaine des Vallées 2 a fait la demande d'acquiescer une portion de l'espace vert attenante afin d'agrandir son lot et pouvoir implanter son projet d'habitation.

L'espace vert concerné est celui réalisé lors de la construction du Domaine des Vallées 1, ce qui signifie que pour en vendre une portion à un particulier, il faudrait avoir l'accord des co-lotis, et réaliser une enquête publique.

Considérant que cet espace vert est le seul pour les deux tranches du lotissement,

Considérant que le lot n°11 a une contenance de 333 m<sup>2</sup>, ce qui est suffisant pour une construction classique,

Le Conseil Municipal décide de refuser de vendre à l'acquéreur du lot n°11 une portion de l'espace vert attenante à son lot.

### **Projet d'éco-pâturage**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec Monsieur et Madame CLERAN relative à la mise à disposition du terrain autour du lavoir de la vallée de l'étang afin d'y faire paître leurs chèvres afin d'entretenir le terrain. Ils aimeraient que la commune installe un abri pour leurs bêtes, ce que les élus refusent pour avoir un minimum d'équité avec chacun des projets d'éco-pâturage, s'il y a plusieurs demandes.

Une nouvelle convention est signée avec Loïc DURAND qui souhaite mettre des moutons dans le bassin de rétention du Domaine des Vallées ; il s'engage à fournir et installer sa clôture mobile.

### **Elagage des haies et des arbres communaux**

Prestataire retenu : Sébastien JOURDAN de Corseul pour la somme de 3 640 €HT.



## Désherbage manuel de la voirie

Contrat renouvelé avec l'ESAT des Quatre Vaulx de Corseul pour la somme de 6 998,40 €TTC.

## Location d'un terrain communal à un particulier

Marie-Christine COTIN rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 17 décembre 2020 de louer un terrain communal situé à la Ville Morel à Loïc DURAND pour y stocker son matériel.

Or depuis cette décision, un autre terrain communal a été proposé au lieu-dit « Le Clos-Callouet » pour la somme de 80 €/par an. Un bail précaire va être signé avec Monsieur DURAND à condition bien sûr qu'il n'y stocke que ses véhicules et outils.

## Clapets anti-marées

David BOUVIER, conseiller municipal, explique au Conseil Municipal les problèmes posés par les clapets anti-marées qui sont placés le long de l'Arguenon et qui sont défectueux.

Il présente l'état des lieux réalisé avec Dinan Agglomération :

- ✓ Un clapet à La Cour a été désenvasé mais la marée l'a très vite ré-ensavé
- ✓ Un clapet à La Touche n'a plus de plaque occultante et est complètement envasé
- ✓ Celui de La Champagne fonctionne bien
- ✓ Le clapet des Salles est complètement cassé

Ces quatre clapets se situent dans l'ancien périmètre du SMAM (Syndicat Mixte Arguenon Maritime).

Deux autres clapets se situent au Guildo : l'un dans la vase et l'autre sous le parking. Celui sous le parking n'a qu'un joint défectueux que la commune va changer. L'autre est complètement envasé et se situe sur le domaine maritime.

Il ajoute que le travail se poursuit pour trouver des solutions de réparation et déterminer qui en aura la charge.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et remercie David BOUVIER pour son travail. Philippe DOS suggère que le clapet du Guildo qui se situe sous le parking, donc sur le domaine public communal, soit contrôlé par le service technique au moins deux fois par an.

## Ecole primaire privée - participation communale

Marie-Christine COTIN explique au Conseil Municipal les difficultés financières rencontrées par l'OGEC qui ne peut plus bénéficier des aides financières de l'Etat dans le cadre des emplois aidés, ce qui va augmenter les charges de personnel dans les années à venir.

Elle ajoute que, depuis 2018, la commune accorde à l'OGEC, dans le cadre de son contrat d'association, une subvention de fonctionnement de 660 € par enfant sans distinction d'âge. L'OGEC préférerait que soit accordée une subvention différente pour les élèves du primaire et ceux de l'élémentaire car les charges sont plus importantes pour les petits.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation, pour l'année scolaire 2021-2022, de 1 135 € par élève de maternelle et 455 € par élève de primaire, en trois versements.

## Acquisition d'une herse étrille et d'un désherbeur thermique

*Herse étrille : pour l'entretien du terrain de football*

*Désherbeur thermique à air chaud : pour le désherbage*

Pour l'achat de ces deux matériels, des subventions sont accordées si la commune mutualise l'achat avec une autre commune, Pluduno qui est intéressé.

Coût des deux équipements : 6 000 € (3 000 € chacun).  
Taux de la subvention : 50%, ce qui ferait 1 500 € pour chaque commune. Accord du Conseil Municipal.

## Subventions communales 2021

Alain MACÉ explique au Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire qui touche les associations depuis un an, un effort doit être porté à celles qui supportent des charges importantes. C'est pourquoi, la commission propose d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations qui ont des salaires ou indemnités à verser aux encadrants, et de supprimer cette année les subventions aux associations qui ont de l'argent en banque et qui n'ont pas d'animations prévues à court ou moyen terme.

## ASSOCIATIONS COMMUNALES

✓ Maison de Retraite Gibraine (animations)	400,00 €
✓ Maison de Retraite St Joseph (animations)	400,00 €
✓ Foyer de vie le Vaugourieux (animations)	100,00 €
✓ VAFCP Val d'Arguenon Football Créhen-Pluduno	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	3150,00 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	1000,00 €
✓ Les Patineurs de l'Arguenon	3000,00 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	1000,00 €
✓ Société de Chasse	300,00 €
✓ Amicale des Employés Communaux	742,50 €
✓ Club de gymnastique (EPM)	500,00 €
✓ Emeraude Cyclo VTT Créhen	350,00 €
✓ Karaté Club de l'Arguenon	4000,00 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	500,00 €
✓ Les Ecuries de Marlaou	300,00 €
✓ Créh'Ane	200,00 €
✓ Les Amis de Nianing	200,00 €
<b>Total subventions versées</b>	<b>16 142,50 €</b>

## ASSOCIATIONS DIVERSES

✓ Secours Catholique Plancoët	270,00 €
✓ SNSM St Cast Le Guildo	100,00 €
✓ CFA Bâtiment Plérin (40 €x 2 apprentis)	80,00 €
✓ Le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)	700,00 €
✓ Projet humanitaire Europ'Raid	250,00 €
✓ Les Restos du Cœur	500,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>1 900,00 €</b>

**Total des subventions versées par la commune :  
18 042,50 €**

## **Installation classée pour la protection de l'environnement - enquête publique**

Marie-Christine COTIN explique qu'une consultation publique d'un mois, du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2021 inclus, a été ouverte dans la commune de Pluduno sur la demande présentée par Madame Gwénaëlle FROSTIN et Monsieur Pascal LONCLE pour le GAEC Loncle et Robert, exploitants à Pluduno au lieu-dit La Ville Rouxel, en vue de la restructuration d'un élevage porcin autorisé.

Elle ajoute que, dès l'ouverture de la consultation, la demande d'autorisation précitée a été soumise à l'avis des conseils municipaux de Créhen, Corseul, Plancoët, Bourseul, La Bouillie, Landébia, Plurien, St-Cast-le-Guildo, St-Lormel et St-Pôtan. Les avis doivent être exprimés au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

*du 25 mars 2021*

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, Claudine LONCLE, Alain MACÉ, Martine JOUFFE, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE, Aymeric LOUVET, Sylvie MENIER et Alain RICHEUX

Excusés : André BOURGET et Malo LETONTURIER

Secrétaire de séance : Philippe DOS

## **Convention de coopération de lutte contre le frelon asiatique**

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière agricole et la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Le territoire de Dinan Agglomération est concerné par le développement du frelon asiatique, considéré comme une EEE, c'est pourquoi Dinan Agglomération, au titre de sa compétence «Transition énergétique et climatique» en lien avec la protection de la biodiversité propose aux communes de l'agglomération un programme de lutte contre cette espèce.

En effet, chaque commune peut décider de prendre en charge les frais d'intervention sur une propriété privée pour éradiquer un habitat de « nuisibles » au titre des pouvoirs de police générale du maire et notamment de sécurité des personnes.

Considérant l'intérêt de la commune ainsi que des différentes communes-membres de Dinan Agglomération et de la Communauté d'Agglomération elle-même à harmoniser - simplifier les commandes et rendre plus effi-

## **Soutien à l'hôpital de Dinan**

Marie-Christine COTIN rappelle au conseil municipal sa volonté de soutenir le maintien de l'hôpital de Dinan. Lors du conseil municipal de décembre, elle avait fait part d'une action menée par un collectif pour envoyer au Président de la République des cartes postales rappelant le combat qu'ils mènent pour sauver la maternité de l'Hôpital.

Elle ajoute que depuis, les événements se sont précisés. Les syndicats et le personnel ne sont pas forcément favorables à cette démarche qu'ils estiment être trop tardive. La maternité a déjà été transférée à St Malo et le retour à Dinan n'est pas envisageable en raison du manque de spécialistes sur ce site.

Par contre, l'ARS s'est dit favorable à la création d'un nouvel hôpital entre Saint Malo et Dinan. C'est ce nouveau projet que les élus doivent défendre aujourd'hui afin qu'il permette à l'hôpital de Dinan de ne pas être complètement dépourvu des spécialités qu'il lui reste.

cace la lutte contre les frelons asiatiques, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 en désignant Dinan Agglomération comme coordinateur-mandataire du groupement de commande à l'effet tant de signer, notifier et exécuter le marché ;

Considérant les économies susceptibles d'être réalisées par la création de groupements de commandes ;

Considérant que l'augmentation du montant des marchés est susceptible d'améliorer leur attractivité ;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, il est prévu d'assortir ce groupement de commande d'une convention sur le mode coopératif, similaire à celle devant être régularisée, afin de définir les modalités techniques d'accompagnement.

Aussi, il est proposé de :

- Autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique Dinan Agglomération, pour une période devant débuter au 1<sup>er</sup> avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;

- Stipuler dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention devant définir les modalités techniques d'accompagnement et de coordination dans la lutte contre le frelon asiatique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;
- Stipuler dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération ;
- Autoriser Madame le Maire à approuver le choix de Dinan Agglomération comme coordonnateur-mandataire du groupement de commande précité.
- A cet effet, signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération, ainsi que toute modification ou document utile à sa réalisation, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il y soit précisé les modalités pour se retirer du groupement ;
- Autoriser Madame le Maire à retenir, le cas échéant, la commission de Dinan Agglomération comme commission d'appel d'offres pour la procédure de dévolution précitée.

### Création de liaisons douces à La Jannais

#### a) Validation de l'avant-projet définitif

Estimation du coût du projet : 371 525 €TTC

#### b) Choix des fournisseurs de matériaux

Société retenue pour la location d'engins avec et sans chauffeur : GLATRE de Beaussais-Sur-Mer pour la somme de 43 380 €TTC

Fourniture de matériaux : les carrières LESSARD de Plémet pour la somme 32 161 €TTC

### Enrobés sous tri sélectif

Françoise LAIGO explique au Conseil Municipal la nécessité d'enrober les aires sous les containers du Frost et sous le tri sélectif de la Ville d'Est.

Elle explique que Dinan Agglomération a réalisé un marché public de voirie avec la société EUROVIA et propose de bénéficier des mêmes tarifs négociés par l'agglomération.

Coût des enrobés : 5 900 €HT

### Choix des bureaux d'études fluides et structures pour les maisons Lesné et Dumont

Claudine LONCLE explique au Conseil Municipal la

nécessité de choisir des bureaux d'études fluides et structures pour les travaux de création de logements dans les maisons que la mairie a achetées Rue de la Champagne.

Elle explique que l'architecte propose de co-traiter avec le bureau d'études thermique Armor Ingénierie pour la somme de 8 125 €HT et avec le bureau d'études structures Lotoux Ingénierie pour la somme de 7 800 €HT. Accord du Conseil Municipal.

### Impôts locaux 2021

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux éligibles ne payent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Cependant les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférées. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou a contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne taxe d'habitation sur les résidences principales.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de taxe foncier bâti (19,53%) qui viendra s'ajouter au taux communal de taxe sur le foncier bâti

Au titre de 2021 et 2022, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé au taux voté au titre de l'année 2019.

Pour ce qui relève des taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit :

Ressources de la Fiscalité Directe	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	12,08 %	12,08 %
Taxe sur le foncier bâti	19,99 %	39,52 %
Taxe sur le foncier non bâti	47,93 %	47,93 %

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé
011 Charges générales	360 860,01 €
012 Charges de personnel	611 579,53 €
65 Autres charges de gestion courante	199 920,10 €
66 Charges financières	35 106,34 €
67 Charges exceptionnelles	- €
014 Atténuation de produits	40,00 €
042 Opérations d'ordre (amort.+cession)	40 807,37 €
023 Virement vers l'investissement	- €

**TOTAL 1 248 313,35 €**

RECETTES	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	- €
013 Atténuation de charges	34 008,21 €
70 Vente de produits, prestations services	68 199,58 €
73 Impôts et taxes	1 591 606,26 €
74 Dotations et participations	161 518,46 €
75 Autres produits de gestion courante	42 789,21 €
76 Autres produits financiers	3,60 €
77 Produits exceptionnels	14 207,00 €
042 Opérations d'ordre (Régies + cessions)	29 056,98 €

**TOTAL 1 941 389,30 €**

**Excédent de + 693 075,95 €**

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	Réalisé
001 Solde d'exécution reporté	- €
19 Acquisition de matériel	45 894,31 €
36 Voirie	211 556,06 €
44 Acquisition terrains	850,80 €
68 Effacement réseaux et éclairage public	30 212,12 €
70 Complexe Louis Hamon	21 621,60 €
72 Gros travaux école publique	4 709,22 €
79 Logement CLAJ	- €
83 Aménagement agglomération	1 558,85 €
84 Cimetière	- €
85 Eglise	- €
86 Mairie -Logement - salle informatique	19 228,97 €
87 Jeux extérieurs - parcours de glisse	103 531,49 €
90 Bâtiment Rue de la Fontaine	143 791,63 €
93 Terrains de football + vestiaires	6 243,70 €
94 Etang communal	- €
95 Jeux de boules - pétanque	62 413,98 €
96 Logements communaux Pl de l'Eglise	4 139,28 €
97 Garderie - Bibliothèque	- €
98 Local horticole	- €
101 Chemins de randonnée	- €
102 Foyer - restaurant scolaire	914,06 €
107 Participation déviation Plancoët	- €
108 Logements communaux (maisons Lesné/Dumc)	225,00 €
109 Logements communaux (maison Tibeuf)	- €
110 Logements communaux (maison Viel)	- €
16 Emprunts + cautions logements	166 798,33 €
040 Opérations d'ordre (travaux en régie)	61 387,58 €
040 Ecriture de cession	6 812,00 €
020 Dépenses imprévues	100 000,00 €

**TOTAL 891 888,98 €**

RECETTES	Réalisé
001 Solde d'exécution reporté commune	283 115,49 €
19 Acquisition matériel	- €
36 Voirie	100 800,00 €
70 Complexe Louis Hamon	10 000,00 €
87 Jeux extérieurs - parcours de glisse	- €
10222 FCTVA	135 966,42 €
10226 Taxe d'aménagement	10 140,15 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 045 488,53 €
16 Cautions logements	300,00 €
040 Ecriture de cession	- €
040 Opérations d'ordre (amortissements)	29 095,77 €
040 Opérations d'ordre (charges à étaler)	11 711,60 €

**TOTAL 1 626 617,96 €**

**Excédent de 734 728,98 €**

## BUDGET PRIMITIF 2021

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévisionnel
011 Charges générales	679 050,00 €
012 Charges de personnel	648 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	211 185,54 €
66 Charges financières	34 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	219 227,00 €
014 Atténuation de produits	1 100,00 €
042 Opérations d'ordre (amort.+cession)	31 190,90 €
023 Virement vers l'investissement	595 627,24 €

**TOTAL 2 420 380,68 €**

RECETTES	Prévisionnel
002 Excédent antérieur reporté	217 649,14 €
013 Atténuation de charges	33 000,00 €
70 Vente de produits, prestations services	347 450,00 €
73 Impôts et taxes	1 574 479,54 €
74 Dotations et participations	149 702,00 €
75 Autres produits de gestion courante	45 000,00 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits exceptionnels	6 000,00 €
042 Opérations d'ordre (Régies + cessions)	47 100,00 €

**TOTAL 2 420 380,68 €**

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévisionnel
001 Solde d'exécution reporté	- €
19 Acquisition de matériel	51 550,00 €
36 Voirie - liaisons douces	234 300,00 €
44 Acquisition terrains	176 900,00 €
68 Effacement réseaux et éclairage public	70 700,00 €
70 Complexe Louis Hamon	38 200,00 €
72 Gros travaux école publique	7 700,00 €
79 Logements CLAJ	5 000,00 €
83 Aménagement agglomération	91 500,00 €
84 Cimetière	1 250,00 €
85 Eglise	6 200,00 €
86 Mairie -Logement - salle informatique	89 600,00 €
87 Jeux extérieurs - parcours de glisse	69 750,00 €
90 Bâtiment Rue de la Fontaine	9 150,00 €
93 Terrains de football + vestiaires	4 500,00 €
94 Etang communal	3 100,00 €
95 Jeux de boules - pétanque	1 400,00 €
96 Logements communaux Pl de l'Eglise	2 300,00 €
97 Garderie - Bibliothèque	8 500,00 €
98 Local horticole	3 000,00 €
101 Chemins de randonnée	4 000,00 €
102 Foyer - restaurant scolaire	45 800,00 €
107 Participation déviation Plancoët	250 000,00 €
108 Logements communaux (maisons Lesné/Dumo)	903 500,00 €
109 Logements communaux (maison Tibeuf)	532 056,07 €
110 Logements communaux (maison Viel)	145 000,00 €
16 Emprunts + cautions logements	201 000,00 €
040 Travaux en régie	335 450,00 €
040 Opérations d'ordre (charges à répartir)	12 000,00 €
020 Dépenses imprévues	100 000,00 €

**TOTAL 3 403 406,07 €**

RECETTES	Prévisionnel
001 Solde d'exécution reporté commune	734 728,98 €
19 Acquisition matériel	5 600,00 €
36 Voirie	113 000,00 €
70 Complexe Louis Hamon	39 300,00 €
87 Jeux extérieurs - parcours de glisse	84 983,00 €
90 Bâtiment Rue de la Fontaine	1 600,00 €
10222 FCTVA	90 000,00 €
10226 Taxe d'aménagement	8 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	693 075,95 €
16 Emprunts + cautions logements	1 000 300,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	595 627,24 €
040 Opérations d'ordre (amortissements)	30 000,00 €
040 Opérations d'ordre (charges à étaler)	1 190,90 €
040 Ecritures de cession	6 000,00 €

**TOTAL 3 403 406,07 €**

## BUDGET BIBLIOTHEQUE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Réalisé
002 Déficit antérieur reporté	4 456,97 €
011 Charges générales	4 047,22 €
065 Autres charges de gestion courante	- €
023 Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>8 504,19 €</b>

RECETTES	
	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	- €
70 Autres produits (abonnements, vente d'ouvrages)	367,00 €
74 Participation budget communal	10 256,97 €
77 Produits exceptionnels	- €
<b>TOTAL</b>	<b>10 623,97 €</b>
<b>Excédent de</b>	<b>2 119,78 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Réalisé
001 Déficit antérieur reporté	- €
20 Concession et droits similaires (logiciel)	- €
21 Matériel informatique	- €
21 Mobilier	1 782,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 782,48 €</b>

RECETTES	
	Réalisé
001 Excédent antérieur reporté	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €
10222 FCTVA	- €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
<b>Déficit de -</b>	<b>1 782,48 €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
002 Déficit antérieur reporté	- €
011 Charges générales	4 400,00 €
065 Autres charges de gestion courante	- €
023 Virement vers l'investissement	700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 100,00 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
002 Excédent antérieur reporté	337,30 €
70 Autres produits (abonnements, vente d'ouvrage)	500,00 €
74 Participation budget communal	4 262,70 €
77 Produits exceptionnels	- €
<b>TOTAL</b>	<b>5 100,00 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
001 Déficit antérieur reporté	1 782,48 €
20 Concession et droits similaires (logiciel)	- €
21 Matériel informatique ou mobilier	450,00 €
21 Mobilier	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 482,48 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
001 Excédent antérieur reporté	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	700,00 €
10222 FCTVA	- €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	1 782,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 482,48 €</b>

## BUDGET PORT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Réalisé
011 Charges générales	654,77 €
65 Autres charges de gestion courante	- €
67 Charges exceptionnelles	- €
023 Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>654,77 €</b>

RECETTES	
	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	8 775,09 €
70 Droits de stationnement et de location	105,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 880,09 €</b>
<b>Excédent de +</b>	<b>8 225,32 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Réalisé
23 Construction	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

RECETTES	
	Réalisé
021 Virement de la section de fonctionnement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
<b>Déficit de</b>	<b>- €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
011 Charges générales	885,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	- €
023 Virement vers l'investissement	5 945,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 330,32 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
002 Excédent antérieur reporté	8 225,32 €
70 Droits de stationnement et de location	105,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 330,32 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
23 Construction	5 945,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 945,32 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
021 Virement de la section de fonctionnement	5 945,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 945,32 €</b>

## BUDGET CCAS

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Réalisé
002 Déficit antérieur reporté N-1	2 091,00 €
011 Charges générales	258,00 €
012 Cotisation URSSAF	100,00 €
65 Autres charges de gestion courante	600,00 €
023 Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>3 049,00 €</b>

RECETTES	
	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté N-1	- €
74 Participation du budget communal	8 901,00 €
75 Revenu des immeubles	225,16 €
77 Libéralités reçues (dons quêtes mariages...)	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 626,16 €</b>
<b>Déficit de</b>	<b>6 577,16 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Réalisé
27 Créances particuliers (avances remboursables)	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

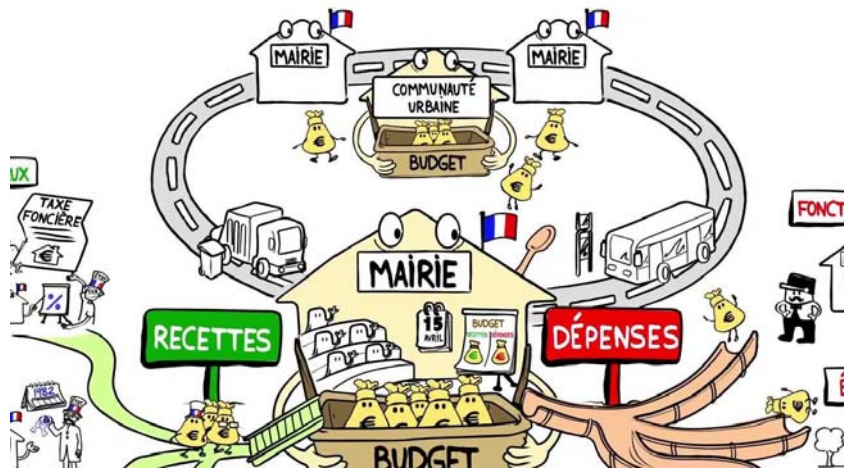
RECETTES	
	Réalisé
001 Excédent antérieur reporté N-1	200,00 €
27 Créances particuliers (avances remboursables)	- €
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Excédent de +</b>	<b>200,00 €</b>

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
002 Déficit antérieur reporté	- €
011 Charges générales	10 270,00 €
012 Cotisation URSSAF	110,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 100,00 €
023 Virement vers l'investissement	- €
<b>TOTAL</b>	<b>12 480,00 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
002 Excédent antérieur reporté N-1	6 577,16 €
74 Participation du budget communal	5 152,84 €
75 Revenu des immeubles	250,00 €
77 Libéralités reçues (dons quêtes mariages...)	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 480,00 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Prévisionnel
27 Créances particuliers (avances remboursables)	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>400,00 €</b>

RECETTES	
	Prévisionnel
001 Excédent antérieur reporté N-1	200,00 €
27 Créances particuliers (avances remboursables)	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>400,00 €</b>



Prochaines dates du Conseil Municipal

**Judi 29 avril (18h)- Judi 27 mai (18h30) - Judi 24 juin (18h30) et  
Judi 15 juillet (18h30)**

Lieu : Salle Polyvalente

Les séances sont ouvertes au public, maximum 6 personnes, après inscription en mairie.

Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions sanitaires

## La vie communale

### Etat civil

#### Naissance

Victoire SASSIER née le 18 février  
14 Rue Laënnec

#### Décès

Maria PELLERIN, 91 ans, Gublaine	16 décembre
Anaïs BOURSEUL, 90 ans, 26 La Croix Janet	21 décembre
Jean PINOCHET, 91 ans, Saint-Joseph	30 décembre
Marie ADAM, 87 ans, Gublaine	2 janvier
Augustine VINCENT, 95 ans, Saint-Joseph	8 janvier
Marie-Thérèse LE MOUËLLIC, 90 ans, Communauté	24 janvier
Renée HUE, 96 ans, Gublaine	30 janvier
Alain FAVREL, 71 ans, Bellevue	15 février
Yvonne HOUZÉ, 84 ans, St-Joseph	19 février
Joseph COHAS, 90 ans, St-Joseph	2 mars
Madeleine MENARD, 74 ans, 11 Rue Chateaubriand	12 mars
Joseph SÉRADIN, 77 ans, 11 Allée des Bruyères	22 mars
Marie RENAULT, 84 ans, St-Joseph	27 mars
Etienne JEGARD, 90 ans, 24 Rue de la Cour	3 avril

\*\*\*\*\*

### Des piliers actifs de nos associations nous ont quittés....

Lundi 15 février dernier, Alain a tiré sa révérence, il a quitté la scène définitivement, il a remis son accordéon pour de bon, au grand regret de nos Créhennais et Créhennaises et de tant d'autres... qui n'oublieront jamais les souvenirs qu'il aura fait revivre à chacun et chacune.

Aux côtés de sa compagne Soizic, Alain était un habitué des fêtes locales au sein du groupe « Les Baladins d'Emeraude » ; il animait le Club Gilles de Bretagne à Créhen, les EHPAD de la région, le marché estival de St Méloir et il était là où les gens s'amuse et dansent.

Il savait tout faire ; entre ses mains en or de nombreux objets reprenaient vie. L'horlogerie, les instruments de musique n'avaient pas de secret pour lui. Alain était un véritable chirurgien des mécaniques : vieilles voitures,

solex et tous les objets en mauvais état sur qui personne n'aurait misé pour une seconde vie !

Si Alain était un pro dans la mécanique, il l'était tout autant avec les mots et les maniait pour les transformer en humour et espiègleries.

Un homme qui aimait les gens et surtout leur rendre service.

Alain, le musicien chantant s'en est allé.

#### Adieu l'Artiste

Soizic FOURNEL, sa compagne et Marie-Christine COTIN, Maire





La saison de football aura été marquée par le décès en Mars de deux hommes ayant consacré pendant des années une grande partie de leur temps libre pour le bénévolat.

**Joseph SERADIN** : Plus de 40 ans de présence au club en tant que joueur, bénévole, membre du bureau puis Vice-président. Joseph a toujours œuvré avec passion, modestie et grande efficacité et ce, toujours dans la bonne humeur

**Louis BESNOUX** : 50 ans d'activités au sein du club : joueur, arbitre, éducateur, puis membre du bureau. Louis avait une grande passion pour le football et donnait de son temps avec une envie de transmettre.

Le bureau, les joueurs, les bénévoles et les supporters pensent bien à leurs familles et leur témoignent leur profonde sympathie.

*Les Co-Présidents,*  
*Philippe NICOLAS et Daniel COTIN*

\*\*\*\*\*

Un ami très cher à nos cœurs : **Étienne** est parti subitement la veille de la résurrection du Christ, pour nous ses amis de la chorale c'est un signe. Comment ne pas repenser à sa participation à la vie paroissiale depuis 60 ans ? Tant à Créhen que dans les communes avoisinantes. Présent aux préparations des messes, des mariages et des obsèques, il animait nos cérémonies de son chant.

Étienne que nous avons eu la chance de côtoyer, laisse un vide et le cœur serré ; nous lui disons "KENAVO".

"Quand une âme s'est éteinte en ce bas monde, c'est qu'elle brille dans un autre fait de beauté et de paix....."



*La chorale paroissiale de Créhen*





### Permis de Construire

N° PC	Adresse du projet	Nature
02204920C0010	8 Rue du Marronnier	Garage
02204920C0011	28 Rue de la Croix Jolivet	Maison individuelle
02204921C0001	2 Rue du Marronnier	Maison individuelle
02204921C0002	5 Rue du Marronnier	Maison individuelle
02204921C0004	9 Rue du Marronnier	Maison individuelle
02204921C0005	26 Rue de la Croix Jolivet	Maison individuelle
02204921C0006	8 Rue de la Cour	Agrandissement garage et rénovation maison

### Permis de Démolir

N° PD	Adresse du projet	Nature
02204920C0001	La Croix Gourieux	Bâtiment à démolir
02204920C0002	Le Tertre Aubry	Habitation à démolir

### Déclarations Préalables

N° DP	Adresse du projet	Nature
02204920C0043	50 La Jannais	Préau
02204920C0044	La Derrais	Ouvertures
02204921C0001	L'Eumais	Serre de maraîchage, clôture et portail
02204921C0003	3 Rue du Commandant Charcot	Dispositif sur muret et 2 portails
02204921C0004	18 Rue de la Touche	Panneaux photovoltaïques
02204921C0005	3 Impasse de la Forge	Châssis de toit
02204921C0006	12 Allée des Mouettes	Châssis de toit
02204921C0007	24 Route de l'Arguenon	Aire de stockage couverte
02204921C0008	27 Rue Eric Tabarly	Clôture
02204921C0009	4 Rue Eric Tabarly	Abri de jardin
02204921C0010	2 Allée des Fougères	Remplacement clôture et agrandissement portail
02204921C0011	Le Fougeray	Châssis de toit
02204921C0012	50 La Jannais	Ravalement de façade
02204921C0013	23 La Touche	Clôture en remplacement d'une haie existante
02204921C0014	15 Allée des Sternes	Clôture et muret
02204921C0016	La Ville Juhel	Remise

## Remise des prix du fleurissement

### A situation sanitaire exceptionnelle, remise des prix particulière.

La cérémonie des vœux n'ayant pas pu avoir lieu, il n'y a pas eu de remises de prix du fleurissement. Pour récompenser tous les lauréats, j'ai remis les prix en mains propres, à part quelques-uns qui ont été déposés dans les boîtes aux lettres. Cette année, les premiers prix recevaient un bon d'achat de 20 euros à retirer à la jardinerie

du Littoral, les deuxièmes et troisièmes prix avaient un bon de retrait de 10 plants de fleurs à retirer à la serre communale.

Merci à vous de votre bel et bon accueil. Chacun à votre manière, Covid oblige, vous m'avez témoigné votre sympathie. En souvenir, quelques bons moments en photos.

Que de belles rencontres !





M.Mme LONCLE C



M.Mme BERTRAND J



M.Mme CHAPRON A



M.Mme CADE G



M.Mme SERRANDOUR F



M.Mme SALLÉ C



Restaurant AU GRÉ DU VENT



Restaurant LE VIEUX CHÂTEAU



## Aménagement espace vert Rue Théodore Botrel

Depuis le temps que vous, riverains du lotissement Théodore Botrel vous l'attendiez, il arrive avec les beaux jours. L'aménagement de l'impasse a été réalisé et une belle allée a été créée, accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite, avec ses bancs pour favoriser la discussion ou tout simplement prendre un peu de soleil. Cet espace vous attend.



## Liaisons douces à La Jannais (réunion de travail du 13 mars)

Vous étiez une vingtaine de personnes à avoir répondu présents à la réunion du samedi 13 Mars : Réunion de concertation de l'aménagement d'une liaison douce du centre bourg au village de La Jannais, présentée par Monsieur Pascal LEFFONDRE de notre cabinet d'études PLCE.

Sur 1 km 800, nous avons pour projet de réaliser cette liaison douce pour faciliter l'accès au bourg pour les piétons et les cyclistes ; c'est aussi la volonté de relier de ce fait, le village de la Ville d'Est et pourquoi pas rejoindre les communes de Languenan, Beaussais-Sur-Mer en toute quiétude.

Nous voulons sécuriser le secteur de La Jannais en contraignant les véhicules légers à passer par la départementale plutôt que de circuler dans le village.

Cette liaison douce, qui commence derrière la pharmacie, est un aménagement de la voie sur le côté droit. Elle sera séparée de la chaussée par un espace vert et des potelets jusqu'à la fin de l'agglomération. Ensuite, elle passera à gauche avec un système d'écluse. La chaussée se trouvera réduite. La liaison douce passera derrière le tri sélectif de la Ville Pelée après aménagement de ce secteur. Elle remontera toujours à gauche

avec le même aménagement de potelets qui délimitera la liaison douce de la chaussée. Des lieux de croisements pour les véhicules larges seront aménagés en terre/pierre sur toute la longueur. Nous serons obligés, dans certains secteurs, de drainer voire buser pour gagner de la largeur. Nous amènerons également le chemin existant pour rejoindre celui qui remonte à la Ville d'Est.

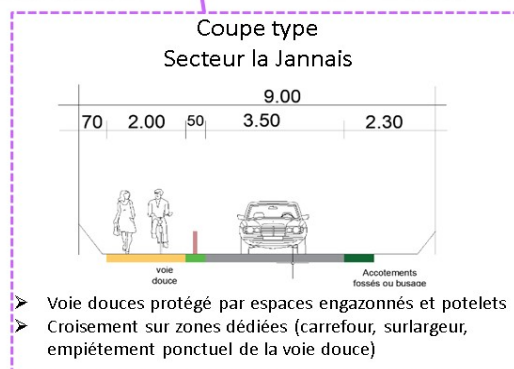
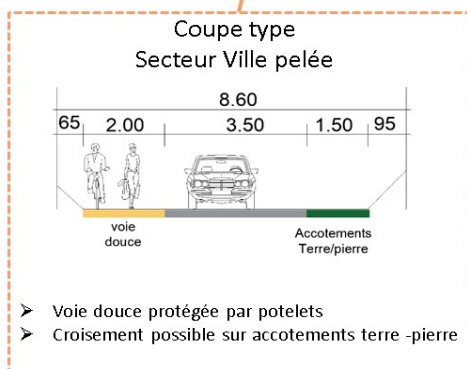
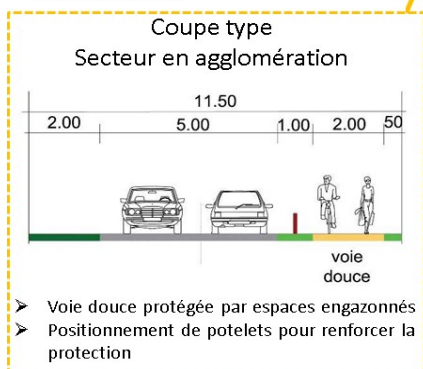
Les travaux ont commencé à la mi-avril pour se terminer fin juin et seront réalisés en majeure partie en interne par nos agents.

Nous avons pu ainsi échanger avec les riverains du secteur sur les différentes problématiques que nous avons rencontrées.



### Projet de liaison douce du bourg vers le village de la Jannais

- Le projet s'inscrit dans la mise en place de liaisons douces permettant de favoriser les déplacements doux et sécurisés
- Reliant le bourg au village de la Jannais, ce tracé permet de poursuivre via des voies partagées Trégon et Beaussais-sur-Mer
- La voie douce de 2m permet d'assurer la gestion des flux
- Réduction de la largeur des voies pour minimiser les vitesses, croisement des véhicules gros gabarit sur zones dédiées



# Rapport annuel 2019 Syndicat des Frémurs :

Prix et qualité du service public, service de l'eau potable



## Caractère technique :

✓ Population desservie = 27 000 habitants

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les services d'eau potable de l'ex-Frémur, Plancoët et Landébia se sont regroupés. Ce nouveau service est exploité en affermage. La société délégataire est la société d'aménagement urbain et rural France pour une durée de 12 ans.

### • Ce délégataire assure :

- La gestion du service : fonctionnement surveillance et entretien des installations, relevé des compteurs
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturations,...
- La mise en service : les branchements
- L'entretien : des abords, des branchements, des canalisations, des équipements électromécaniques
- Le renouvellement : de la peinture, des branchements des canalisations inférieurs à 6 mètres des compteurs
- Les prestations particulières : entretien des points de distribution publics, mise en place des télé relevés et radio relevés des compteurs, modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge le renouvellement de la peinture extérieure des réservoirs tours, de la voirie, des canalisations, des clôtures,...

### • Les ressources en eau :

	Importé en 2018 (m <sup>3</sup> )	Importé en 2019 (m <sup>3</sup> )
<b>Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre</b>	1 617 029	1 658 843
<b>Dinan Agglomération – Plouer/Rance</b>	42 064	45 247
<b>Syndicat de Caulnes La Hutte Guélardon</b>	23 792	25 006

Ce qui représente une augmentation de 2,75 % de notre consommation en eau potable mais aussi de par le nombre croissant des abonnés + 2,03 % en 2019.

A Créhen on a 926 abonnés.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 72 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 75 m<sup>3</sup> en 2018.

## La tarification

Le prix de l'eau comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Le prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> est de l'ordre de 2,35 €/ m<sup>3</sup>.

## Les indicateurs de performance du service de l'eau potable

Qualité de l'eau : 100 % conforme aux données relatives à la qualité de l'eau distribuée, définies par l'article D1321-103 du code de la santé publique.

## Le financement des investissements du service de l'eau potable

Pas d'investissement sur notre commune et pas en prévision. Des travaux importants ont été faits sur Ploubalay, Saint-Cast, Corseul, Pléven et Ruca.



## Comment le territoire est-il organisé pour protéger la ressource en eau ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il est élaboré à partir d'une échelle locale et pertinente du bassin versant et par des acteurs du territoire.

L'enjeu est de protéger la ressource en eau et en concilier les enjeux.

Le SAGE vise à maintenir ou restaurer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau disponible en bassins versants de La Rance, du Frémur et de la Baie de Beausais ainsi que le bassin du Linon (secteur Evran – Tinténiac – Combours).

Plusieurs thématiques animent ses contrats de territoire :

- ✓ Actions agricoles
- ✓ Bocage
- ✓ Milieux aquatiques
- ✓ Suivi qualité de l'eau / connaissance
- ✓ Sensibilité des collectivités, des scolaires et grands publics

Tout cela financé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, la Région, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine, la Chambre d'Agriculture.

## Quelle est la qualité des milieux aquatiques et littoraux ?

La qualité des milieux aquatiques est très liée à la météorologie et surtout à la pluviométrie pour sa concentration en :

- ✓ nitrates (qui se stabilisent)
- ✓ phosphore (qui baisse sur le Frémur et Ploubalay)
- ✓ matières organiques (qui se stabilisent)
- ✓ produits phytosanitaires (qui se stabilisent mais toujours présents)

*La baignade* : 49 zones de baignade sont suivies en période estivale par l'ARS (Agence Régionale de la Santé)

En 2019, toutes les zones de baignade sont de bonne qualité voire excellente pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

*La conchyliculture et pêche à pied professionnelle*

- les zones de production de coquillages : depuis 2016, une amélioration est observée. Pour autant, la qualité des coquillages reste majoritairement moyenne, avec une sensibilité aux épisodes pluvieux.

*La pêche à pied de loisirs*

- 19 sites de pêche à pied de loisirs sont suivis par l'ARS et Ifremer : les seuils sanitaires sont plus restrictifs car les capacités de purification sont plus restrictives que pour les professionnels.





**Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et lagunes, de nos nappes souterraines et de nos littoraux est un objectif national et européen, tout comme la gestion des inondations.**

**QUESTIONNAIRE À L'INTÉRIEUR**

**C'est une ambition collective majeure pour les années à venir.**

Les enjeux sont vitaux car nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique et enrayer la disparition de la biodiversité.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de gestion des risques d'inondation, qui tracent sur les territoires les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation, sont en cours d'élaboration. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027.

Cette consultation nationale, c'est l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

**Nous sommes tous concernés.**

**Votre avis compte !**



Répondez en ligne sur

**sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr**

**Préserver l'eau des rivières, c'est protéger notre eau potable\* et notre santé !**

Avant d'arriver à notre robinet, l'eau est d'abord captée dans une nappe phréatique ou une rivière. Puis elle est traitée pour la rendre potable et acheminée par des canalisations jusqu'à notre robinet. Une fois utilisée, cette eau repart via le réseau d'assainissement (égouts) pour être nettoyée dans une station d'épuration puis rejetée dans la rivière où elle continue son cycle.



**Taille des haies, attention aux dates !**

Soyons sensibilisés à l'environnement

Pour **ne pas** déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'office français de la biodiversité, recommande de **ne pas tailler les haies** ni d'élaguer les arbres **du 15 mars au 31 juillet**. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter:

[https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=4003996566311831&id=918943001483885&sfnsn=scwspmo](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=4003996566311831&id=918943001483885&sfnsn=scwspmo)

# Communication

## Identifiez-vous !



Il est important et surtout bienveillant de mettre son numéro sur la boîte aux lettres ainsi que son nom.

Cela fait partie des préconisations de la poste pour les boîtes aux lettres aux normes NFD27405 et

27404 qui rappellent que :

- ✓ Le format de la boîte doit être d'un volume adapté
- ✓ L'ouverture de la porte doit pouvoir se faire

totalemment

- ✓ Une serrure compatible avec le pass PTT
- ✓ Un volet d'introduction du courrier poussant si possible

**L'identification : chaque boîte doit être équipée d'un porte-étiquette avec le nom et le numéro des résidents.**

Merci de votre compréhension et du respect de cette consigne.

*Alain MACÉ.*

## Elections départementales et régionales (sous réserve des mesures sanitaires en vigueur)

**Les dimanches 20 et 27 juin 2021 au complexe Louis Hamon (bureaux 1 et 2)**

Conformément aux articles L.192 et L.336 du code électoral, les élections départementales et régionales se tiendront en même temps. Cette concomitance des scrutins a été prévue par l'article 44 de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, qui visait à favoriser la participation pour ces deux scrutins généralement peu suivis par les électeurs.



**Exceptionnellement cette année, les deux élections seront installées au même endroit (salle polyvalente et/ou complexe sportif)**

- ✓ **Date butoir pour les inscriptions sur les listes électorales : vendredi 7 mai 2021** (vous pouvez soit vous inscrire sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), soit à la mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois).
- ✓ **Une pièce d'identité est obligatoire** lors du vote : carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans), passeport, carte vitale avec photographie, permis de conduire, carte d'invalidité avec photographie.

### ✓ **Procurations :**

- En raison de la situation sanitaire, **chaque mandataire** (*personne physique qui vote à la place de l'électeur*) pourra disposer de **deux procurations** établies en France ou à l'étranger ; le **mandant** (*l'électeur qui donne procuration*) et le **mandataire** doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.
- Depuis le 6 avril 2021, en complément de la procédure papier existante, la nouvelle procédure « [Maprocuration.gouv.fr](http://Maprocuration.gouv.fr) » est largement dématérialisée :
  - 1) L'électeur mandant saisit en ligne ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)) sa demande de procuration à partir de son smartphone ou bien de son ordinateur
  - 2) Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité (afin d'éviter les fraudes)
  - 3) La validation sur le portail par l'officier de police déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant.

**La carte électorale sera remise en mains propres aux jeunes qui ont eu 18 ans, depuis les élections municipales de mars 2020, et qui sont inscrits sur la liste électorale, le vendredi 7 mai 2021 à 19h (Un courrier d'invitation à la cérémonie de citoyenneté leur sera adressé).**

**Pour ceux qui auront 18 ans entre les deux tours, la carte électorale sera mise à disposition au bureau de vote pour le 2ème tour.**



## Médailles d'honneur du travail

### Les médailles d'honneur du travail ARGENT ont été décernées à :

- ✓ Madame ALVES-RIBEIRO Isabel, conducteur de ligne conditionnement à Laïta
- ✓ Madame FREVIL Lucie, conducteur de surconditionnement à Laïta
- ✓ Madame SERRANDOUR Annie, conducteur de surconditionnement à Laïta

### Les médailles d'honneur du travail VERMEIL ont été décernées à :

- ✓ Monsieur BEAUREPAIRE Philippe, chauffeur transport à Laïta
- ✓ Monsieur LELANDAIS Denis, automaticien à Laïta
- ✓ Madame ROUXEL Nicole, assistante achats approvisionnement à Laïta
- ✓ Madame SERRANDOUR Annie, conducteur de surconditionnement à Laïta

### La médaille d'honneur du travail OR a été décernée à :

- ✓ Madame SERRANDOUR Annie, conducteur de surconditionnement à Laïta



## JDC (Journée Défense et Citoyenneté) en ligne

Depuis le 23 novembre 2020, les jeunes administrés effectuent leur JDC en ligne via le site « majdc.fr » en raison du contexte sanitaire. La date de reprise des JDC en présentiel n'est pas encore connue.

INFORMATIONS	CREATION D'UN COMPTE MAJDC.FR
<ul style="list-style-type: none"><li>* Les jeunes doivent disposer d'un compte personnel sur le site <i>majdc.fr</i>.</li><li>* La priorité est donnée à ceux déjà inscrits sur <i>majdc.fr</i> ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement.</li><li>* Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse mail, ni numéro de téléphone lors du recensement en mairie, recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser la JDC en ligne.</li><li>* Les jeunes disposent de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.</li></ul> <p><u>Pour rappel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le délai entre la date de recensement à la mairie et la date de convocation à la JDC est d'environ 9 mois (selon l'âge du jeune au moment du recensement).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Connection à l'espace jeune sur <i>majdc.fr</i>. <a href="https://presaje.sga.defense.gouv.fr/">https://presaje.sga.defense.gouv.fr/</a></li><li>* Cliquer sur « Je suis recensé, mais je n'ai pas encore de compte ».</li></ul> <p>⚠ <b>Après le recensement, le délai pour créer leur compte sur le site « majdc.fr » est d'environ 4 mois.</b></p> <p>Si le jeune a précisé son adresse mail lors du recensement, il reçoit après son intégration dans le logiciel du service national de gestion des administrés recensés (1 à 4 mois après le recensement), un mail automatique l'invitant à créer son compte sur le site <i>majdc.fr</i>.</p> <p><u>Informations utiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Les jeunes peuvent s'inscrire sans renseigner l'identifiant défense.</li><li>* Ils doivent renseigner les mêmes informations que lors du recensement en mairie : nom exact, prénom exact (un seul suffit ; bien respecter les accents s'il y en a pour le nom et prénom), date et lieu de naissance, département de résidence.</li><li>* Bien respecter les tirets entre les noms ou prénoms s'il en existe.</li><li>* Ils recevront un lien sur leur adresse mail moins de 24h après leur inscription sur <i>majdc.fr</i>.</li></ul>



### Enlèvement des encombrants

**le Mercredi 2 Juin 2021**

Les habitants devront se faire connaître à la mairie **avant le 29 mai**.

Les ferrailles et « encombrants » devront être déposés la veille devant les propriétés.

Ne seront pas ramassés : les gravats, les matériaux de démolition, les déchets de pelouse, les tailles de haie et les branchages qui doivent être déposés à la déchèterie de Plancoët ou de La Landec.

## Rencontres avec



**Malo LETONTURIER** dans sa ferme aux Salles est attentif aux regards des autres sur les conditions d'existence des agriculteurs qui souvent font l'objet de jugements non fondés.

Titulaire d'un bac S en biologie, option agronomie à Quessoy et d'un

BTS en production végétale à Ploërmel, il a effectué un stage de 3 mois dans une ferme pour travailler sur les systèmes herbagés avec comme but le désherbage mécanique des cultures.

Et pour terminer, il enchaîne avec une licence professionnelle à Rennes sur les pratiques agricoles avec un stage de 6 mois sur des plateformes d'essais chez Triskalia.

En 2013, salarié à la Fédération Départementale des Cumas à Rennes, il travaille à l'accompagnement sur la partie veille technique et la démonstration de matériels dans les Cumas en vue d'achats et participe à l'animation d'Assemblées Générales.

En 2018, salarié en parrainage à la ferme des Salles jusqu'en 2019 dans le but de la reprise de la ferme. Deux options possibles : grossir ou autres activités.

Malo suit une formation en élevage de moutons en 2019, mais le projet n'aboutit pas car trop d'investissements (construire un bâtiment, acheter le troupeau, clôturer les parcelles...).

Dans le même temps, en 2020, une proposition pour exploiter plus de vergers le conforte et viendra compléter l'élevage d'engraissement de porcs ainsi que les vergers déjà exploités.

72 Ha entre les cultures, les vergers et les prairies.

2020, c'est aussi le 1<sup>er</sup> essai de production de jus de pommes, 600L qui seront vendus en à peine 2 mois. Cette année 2021, Malo souhaite doubler voire tripler sa production si dame nature le permet.....

Les projets : Mai 2021, conversion en agriculture Bio pour les cultures (maïs, blé, colza, blé noir).

L'objectif à terme est de valoriser la majorité des cultures en valorisation humaine comme l'orge brassicole, blé meunier, pois protéagineux.

Malo et Patrice Hamoniaux font partie de la CUMA des Vergers d'Armor et sont respectivement Président et Trésorier, avec 6 adhérents.

*Article élaboré par Alain MACÉ.*



De 1992 à 2003, **Patrice HAMONIAUX** est en GAEC avec Yann, son frère, dans la ferme de la Cour et celle de Talva. Ils y élèvent des vaches et des porcs.

En 2003, **Nadia HAMONIAUX** s'installe à la ferme de la Cour, à la place de Yann, toujours en agriculture conventionnelle et avec uniquement l'élevage de vaches laitières.

Nadia est naturellement attirée par les systèmes écolo-

giques et les problèmes environnementaux.

En 2015, victime d'un grave accident, Patrice est en arrêt « accident du travail » pendant plus de 8 mois et durant ce temps sans activité possible, il surfe sur internet à la recherche d'informations sur le soja OGM, ses impacts nocifs pour l'homme et ses effets sur la déforestation.

Un jeune agriculteur venu en aide à la ferme lui fournira des informations sur les formations possibles pour passer à l'agriculture BIO, et ce sera le déclic.

En 2016 commence la conversion à l'élevage Bio et un an et demi plus tard, en 2017, livraison de lait Bio au groupement Biolait.

Aujourd'hui, élevage à taille humaine, 3 personnes à temps plein, sans robots, avec 65 vaches, 115 Ha en totalité avec 24 Ha pâturables à la Cour. Une meilleure valorisation du lait, moins de charges, pas de pesticides, pas de traitements phytosanitaires qui étaient une gêne pour lui, moins de tracteur et donc en phase avec leurs principes écologiques et environnementaux. Sept kms de haies ont été plantés depuis 1994 dont 4 récemment par Breizh Bocage.

Certes, il y a des contraintes dans ce type d'élevage comme dans beaucoup de métiers mais la plus forte est la contrainte foncière. Un élevage Bio a besoin de sur-

faces enherbées proches de la ferme et leur situation géographique par rapport au bourg de Créhen est pour eux une situation défavorable. Il y a aussi les ralentisseurs et les potelets qui ne sont pas adaptés ou peu à la taille de nos machines.

Un projet est à l'étude, c'est de vendre du lait Bio en direct aux particuliers. Dans les prochains mois, ils travailleront sur la possibilité de connaître le nombre de personnes qui seraient intéressées.

En attendant, vous pouvez assister si vous le souhaitez à la traite des vaches, tous les jours à partir de 17h00 et des visites à la ferme sont possibles pour des groupes sur rendez-vous (☎ : 02.96.84.13.04).

Article recueilli par Alain MACÉ.

# Fête du lait bio

Synonyme de partage, de convivialité et d'authenticité, Nadia et Patrice vous invitent à découvrir l'agriculture biologique de manière ludique, pédagogique et gourmande. Moment privilégié pour pouvoir échanger avec les productrices et producteurs, découvrir leurs savoir-faire, leurs valeurs et ainsi mieux comprendre les engagements de l'agriculture biologique et l'importance de consommer bio et local. Vous y découvrirez de nouvelles pratiques de consommation favorisant les circuits-courts et divers produits biologiques et locaux.

## Dimanche 6 juin 2021

à partir de 8 h 30

Chez Nadia, Patrice Hamoniaux et leurs enfants à la ferme de La Cour



*Partageons un moment  
à la ferme !*



P'TITS DEJS

BALADES EN CALECHE

VISITES DE LA FERME



Infos : 02.96.74.75.65 - gab22@agrobio-bretagne.org - www.fete-du-lait-bio.fr



**Nadine COLLEU** est coiffeuse à domicile, depuis 19 ans. Elle habite Créhen, au 15 rue Théodore Botrel.

Etre coiffeuse à domicile, c'est avant tout la recherche de contacts, et de proximité avec les personnes.

Il y a une vraie dimension sociale, même si le travail est identique à celui exercé en salon.

Côtoyer les personnes à leur domicile peut paraître simple mais parfois, les conditions de vie de ces personnes rendent les rapports plus délicats, lorsque la maladie est là par exemple ou la perte d'autonomie, la solitude.

Nadine a travaillé pendant 12 ans à Ploubalay « chez Bernadette » avec Gaëlle de « Planet'Hair », coiffeuse à Créhen.

Nadine est à l'écoute de ses clients. Elle est extrêmement discrète et motivée à poursuivre sa tâche, surtout par ces temps difficiles et elle tient bon ! « Y'a toujours pire ! », m'a-t-elle confié.

Merci, Nadine, pour le temps que tu m'as consacré.

*Françoise LAIGO.*

## Nos agents communaux

### ***Retraite de...***



**Alain GOURGAN** a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Le départ à la retraite est un moment important pour un salarié ou un agent de col-

lectivité, mais quand le départ s'effectue suite à un arrêt de travail, c'est plus compliqué pour l'agent et pour les collègues de travail.

Originaire de Pleslin-Trigavou, Alain est né le 20 janvier 1957. Après un début de carrière dans le monde agricole, il est entré dans la fonction publique le 9 juin 2004 et à la commune de Créhen le 1<sup>er</sup> juillet 2006 en

tant que stagiaire, titularisé en juillet 2007 en tant qu'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et un an plus tard adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Ensuite selon son ancienneté, il gravit les différents échelons pour finir adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Nous pensons bien à lui dans cette période un peu difficile, nous lui souhaitons de recouvrer la santé le plus vite possible pour profiter de sa retraite bien méritée. Nous aurons l'occasion de fêter son départ comme il se doit dès que la crise sanitaire sera passée et que nous pourrons l'organiser.

*Marie-Christine COTIN*

### ***Arrivée de...***



Habitant de Créhen, **Yannick KEMEL**, âgé de 43 ans, marié, 2 enfants, a fait une partie de sa carrière en tant qu'ambulancier et ensuite a travaillé durant 4 ans dans le monde agricole où il a beaucoup apprécié le travail à l'extérieur et la conduite d'engins.

Début décembre 2020, il a accepté le remplacement d'arrêt maladie d'Alain GOURGAN et ensuite a été recruté, début mars, sur son poste quand Alain a fait valoir ses droits à la retraite.

Yannick est affecté aux services techniques et particulièrement sur l'entretien des espaces verts.

A la question « Comment se passe tes débuts à la commune ? »

Il répond « Je me sens bien dans la fonction, mon intégration est facile dans une équipe très sympa. On me fait confiance. Le travail est diversifié et très intéressant ».

*Marie-Christine COTIN*

## La vie associative

### Les subventions aux associations

Pour l'ensemble des associations, l'année 2020 aura été difficile, particulière du fait de l'arrêt des activités. L'année 2021 le sera tout autant et c'est dans ce contexte que nous avons examiné les attributions des subventions 2021.

La commission a souhaité attribuer une subvention exceptionnelle aux associations qui continuent à supporter des charges importantes malgré l'inactivité de l'association, ou qui ont un minimum d'activité.

Elle s'est donné comme limite de ne pas dépasser le budget alloué l'année dernière et de pouvoir aider si

besoin à la reprise de l'activité des associations.

L'attribution d'une subvention n'a d'intérêt que si elle dessert un projet ou des actions ou si elle vient en aide sur des difficultés structurelles.

De fait, certaines associations n'ont pas eu de subventions ; elles ont été contactées pour avoir l'explication et la municipalité reste à leur écoute si des éléments nouveaux interviennent en cours d'année.

Alain MACÉ, Adjoint à la Vie Associative

## Le Club des Aînés Ruraux

### Des nouvelles du club...

Le Club Gilles de Bretagne et ses adhérents sont aussi en manque de convivialité, comme tout le reste de la population, avec cette crise sanitaire qui n'en finit pas.

En octobre 2020, nous avons pensé organiser au moins, un pique-nique dans la salle pour nous retrouver.

Mais les personnes que nous avons contactées, si elles étaient contentes de cette perspective étaient inquiètes de la contamination, car nous étions une population à risques et responsable.

Le 2<sup>ème</sup> confinement a eu raison de nos espoirs de passer un peu de temps ensemble.

En rêvant un peu, pour le dernier trimestre 2021, lorsque tous les adultes seront vaccinés, organiser des jeux de cartes, ou autres, ouverts à tous ceux qui le désiraient, adhérents ou non, puis pourquoi pas un repas amical, avec des précautions, nous ferait plaisir.

Un changement pour notre activité « grandes marches », la personne en charge des programmes et de l'accompa-

gnement ne souhaite plus s'en occuper. Personne ne prend cette responsabilité pour l'instant, j'accueillerai avec plaisir celui ou celle qui voudrait prendre la suite.

A ce jour, je fonde tous nos espoirs sur 2022, afin que nous puissions reprendre nos activités, comme par le passé.

Lorsque nous reprogrammerons une activité, vous serez contactés par vos correspondants habituels, et nous ferons publier l'information par les journaux, et le site de la Mairie. J'espère que nos rêves pourront se réaliser.

Depuis hier, c'est le printemps et les beaux jours vont bien arriver, que le virus ne soit plus qu'un mauvais souvenir comme d'autres épidémies l'ont été par le passé, en espérant vous revoir bientôt, et en grande forme.

Marie-Annick CLOGENSON, Présidente

## La commémoration du cessez le feu en Algérie - Dimanche 21 mars 2021

En ce 19 mars 2021, le cinquante-neuvième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie a été fortement perturbé par la pandémie.

Nous ne pouvons pas oublier les 30 000 hommes, nos frères d'armes, tombés à nos côtés en dix années de guerre. Parmi eux, 174 Costarmoricains sont représentés sur le Mémorial Départemental de Langouhède, en Plénée-Jugon.

Les combats étaient rudes, dans les djebels, dans les années 1956, 1957 et 1958. Nous étions souvent ventre à terre sous les rafales des fusils mitrailleurs de l'ennemi. Ils crachaient 200 coups de projectiles par minute. Nous savions qu'un seul d'entre eux pourrait nous conduire dans le néant. Les blessés, les morts disparaissaient à bord d'un hélicoptère pour une destination pour nous, inconnue.

Ce jour mémoriel, présidé par Madame Marie-Christine COTIN, maire de Créhen, emprunt de simplicité mais non dénué de dignité et de respect, a été honoré par un comité restreint. Seules huit personnes ont été autorisées par la Préfecture à y assister.

Sous un ciel hivernal, les couleurs ont été hissées au son d'une musique militaire. La sonnerie aux morts a précédé la minute de silence.

Madame le Maire a donné lecture de l'ordre du jour de Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat aux Armées.

Pierre Durand, Président de la FNACA de Créhen, a lu le message de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, dont voici un extrait :

« Dans la simplicité et le recueillement d'une cérémonie emprunte d'émotion, les Anciens Combattants affirment leur détermination : NE JAMAIS OUBLIER. »

« Se souvenir et faire prendre conscience du drame qui s'est déroulé de l'autre côté de la Méditerranée où, dans ce pays inondé de soleil, au fusil, on éteignait la lumière ».

En fin de cérémonie, le drapeau de la FNACA de Créhen, accompagné de l'hymne national, version musicale, s'est incliné devant la stèle pour les honneurs militaires dus à nos frères d'armes.

*Pierre DURAND, Président de la FNACA.*



# AAPPMA (société de pêche)

## Ouverture de la pêche à la truite sur le plan d'eau de Créhen

Le samedi 6 mars, nous avons organisé la préouverture de la pêche à la truite sur le plan d'eau. Une quarantaine de pêcheurs étaient présents à 8 heures, malgré le froid vif, pour taquiner la truite.

Satisfaction pour les pêcheurs : personne n'est rentré bredouille, certains avaient déjà leur quota de 6 truites avant 10 heures.

L'ouverture officielle de la pêche à la truite a eu lieu le samedi 13 mars.

Pour votre information, vente de cartes adhérents au bar Le Menhir, chez Antoine.

*Jean-Claude AILLET, président.*



# VAFCP Créhen / Pluduno

La saison 2020/2021 a pris fin le 24 Mars 2021 suite à la décision de la fédération Française de Football de mettre fin au déroulement des championnats amateurs, ceci en regard des conditions sanitaires liées à la COVID 19.

Lors de cette saison nous aurons pu réaliser uniquement 4 matchs de championnat.

Nous espérons que la crise sanitaire s'estompe afin que nous puissions reprendre en Juillet pour préparer la nouvelle saison.

Ceci permettrait de redonner du lien social dans nos communes ainsi que pour l'ensemble des joueurs, encadrants, parents, bénévoles, supporters et tous les amateurs de football.



*Les Co-Présidents,  
Philippe NICOLAS et Daniel COTIN*

**PANNEAUPOCKET** informe et alerte les habitants sur votre commune ! Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant Panneapocket. Ouvrez Panneapocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.



**Vous recevrez toutes les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel.**

**Le prochain bulletin communal paraîtra début juillet 2021.**

**Vos articles et photos doivent parvenir sur la boîte mail de Murielle avant le 15 juin 2021**

**[mguerin.mairie-de-crehen@orange.fr](mailto:mguerin.mairie-de-crehen@orange.fr)**

## La vie scolaire

### Ecole Primaire Publique Jacques Prévert RPI Créhen / St-Lormel

L'année 2021 s'est ouverte avec le cycle « piscine » de la classe de CE1-CE2 de Créhen. Ils sont allés au bassin des Pommiers à Léhon, à raison de 2 séances hebdomadaires, et en étaient ravis. C'est maintenant au tour des GS-CP de St Lormel de s'y rendre.



En février, les CM ont profité d'un atelier d'écriture sur le thème des sorcières, avec Virginie Davis, de l'association *Scribes Etcetera*. Ils ont créé des recettes de potions, écrit un texte loufoque à l'aide du dictionnaire et fini par un quizz en équipes sur les sorcières des contes célèbres. Ils ont poursuivi leur projet artistique autour de la couleur. Alliant géométrie et arts visuels, ils se sont inspirés des œuvres de Robert Delaunay. Nous en avons fait un tableau collectif.

À St-Lormel, les élèves se sont lancés dans le projet « Piou-Piou ». Grâce à une couveuse, surveillée sans

relâche, ils ont assisté à l'éclosion de 5 poussins. Quelle joie pour eux de s'en occuper, de découvrir leurs besoins, et comme ils grandissent vite ! Aujourd'hui, chaque poussin a trouvé une famille pour l'accueillir.



Dans le cadre de leur projet « Je parraine ma rivière », avec le SMAP, les élèves de St Lormel ont eu la chance d'explorer le monde des rivières

avec Benjamin, intervenant de la Maison de la Pêche de Jugon. Ils ont rencontré Léon le Gardon, qui y vit : ses yeux, ses nageoires, ses écailles. Ils ont aussi observé la tête de José le Brochet, avec toutes ses dents ! Ce fut une exploration très intéressante qui a permis aux élèves de découvrir que les poissons se nourrissent de krill, d'algues et d'autres petits poissons.

Dans le cadre de la semaine des Maths, en équipes, les CM se sont attelés à la résolution d'énigmes en prise avec le quotidien pour apprendre à donner du sens, chercher, persévérer et travailler ensemble pour trouver ou approcher une solution. Pour conclure, ils ont dégusté de délicieuses fractions !



*Caroline DUFLOS et Julien DOMER, Directeurs*

**L'amicale Laïque déposera une benne à ferraille en face du terrain de foot du 7 au 17 mai 2021**



# Ecole Primaire Privée Immaculée Conception

## La vie de notre école en cette nouvelle année 2021

Pour les CE2/CM1/CM2, les ateliers philosophiques ont repris.

Toutes les classes de la maternelle au CM2 ont finalisé l'atelier musique animé par la dumiste Anaïg Leroy fin janvier ; comme un spectacle commun n'était pas possible, chaque classe s'est produite devant une autre classe de l'école. (photo musique)

Les élèves du primaire ont bénéficié de l'intervention d'un animateur sportif, Mickaël Durand, missionné par l'agglo de Dinan, tous les mardis après-midi pour une initiation au basket, jusqu'aux vacances d'hiver.

Des séances d'initiation au tennis animées par Monsieur Corbet et financées par l'Association des Parents d'élèves, ont suivi à la rentrée de Mars.

En lien avec notre projet « Protégeons notre planète », les élèves de maternelle et de CP ont participé le 25 janvier à une animation inter-active intitulée « Les 4 éléments pour la vie »



Les CE2/CM ont, quant à eux, abordé le vendredi 5 février les sujets suivants : le vivant/non vivant et développement durable lors de l'intervention de « sciences et compagnie ».

Pour les élèves de CM2, l'association "CLER" est intervenue à 3 reprises pour aborder les relations affectives dans le cadre de l'Education Affective, Relationnelle et Sexuelle (EARS).

Une professeure du collège, dans le cadre de la liaison CM2/6ème a permis aux élèves de CM de découvrir une nouvelle langue étrangère, en l'occurrence, l'allemand, au cours de plusieurs séances.

Les parents d'élèves ont lancé une opération vente de chocolats de Pâques, toujours dans le but de récolter des fonds pour financer nos projets.

N'hésitez pas à vous connecter sur notre site pour suivre l'actualité de notre école !



Fabienne GROUAZEL, Directrice, et son équipe enseignante

## Quels tarifs d'abonnement aux bibliothèques du réseau ?

### Enjeux d'un tarif unique à l'échelle d'un réseau

le tarif de la carte d'abonnement aux bibliothèques demande à être harmonisé.

La question des tarifs relève de choix politiques. La réflexion a été lancée à l'occasion d'une première réunion des communes concernées et se poursuivra de manière participative jusqu'à un éventuel consensus.

**Fin juin 2021** : Présentation de la proposition aux communes/bibliothèques concernées.

**Juillet/septembre 2021** : si consensus, validation par les conseils municipaux et par le conseil communautaire.

Si la mise en place d'une carte unique ne nécessite pas forcément l'unification des tarifs, puisque le lecteur s'inscrit dans une bibliothèque (tarif propre) qui lui donne accès aux autres bibliothèques du réseau, la différenciation des tarifs instaure une logique de concurrence entre les bibliothèques venant contredire les principes du réseau.

Par ailleurs, une proposition de tarif simplifiée (et non une multitude de tarifs définis selon les tranches d'âge, les groupements de famille ou le statut social) contribue à faciliter l'inscription des usagers et à rendre le service plus accessible.

Les recettes liées aux abonnements ne couvrent qu'une faible part des dépenses liées au fonctionnement du service (personnel, fluides, acquisition de livres, CD, DVD, outils d'animation, équipement, intervenants extérieurs...), de l'ordre de 1% en moyenne.

Les abonnements constituent quasiment les seules recettes des bibliothèques émanant des usagers. Les autres recettes concernent les photocopies, les impressions, les remboursements de livres perdus ou détériorés, éventuellement la participation à une animation, ou encore pour certaines bibliothèques l'accès à internet.



### La gratuité recommandée au niveau national et international

Comme le rappelle le **Manifeste de l'Unesco** (1994), parce qu'ils contribuent à la formation, l'information, à l'éducation des citoyens, « les services de la bibliothèque sont en principe gratuits ». Si en France, l'accès et la consultation le sont, l'emprunt pourrait également l'être.

### Arguments en faveur d'une carte de bibliothèque payante à tarif abordable, entre 5€ et 10€ avec gratuité pour certains publics :

« *Responsabilise les lecteurs. Coût minimum. Participation symbolique à l'achat des livres.* »

« *Pour responsabiliser les abonnés (prendre soin des livres, respecter les délais...) mais rester dans un abonnement très accessible aux plus nombreux.* »

« *Demander un minimum d'engagement et ne pas laisser penser que tout est gratuit et accessible sans rien en retour.* »

« *Tous les services de la bibliothèque sont gratuits, seul le prêt des documents est payant ce qui reste équitable donc la carte doit être payante (à un tarif très raisonnable bien sûr) On peut venir lire, regarder des vidéos, écouter de la musique, consulter un périodique, demander des conseils, assister à des ateliers, des animations, des clubs de lecteurs ou comités de lecture, jouer à des jeux (vidéos, de société...), échanger avec d'autres usagers...gratuitement.* »

« *L'abonnement permet aussi d'accéder aux animations proposées par la médiathèque, les différents ateliers, concerts, contes, opéra...* »

« *La gratuité désresponsabilise les personnes pour les livres empruntés.* »

Synthèse de la réunion des communes concernées par la mise en réseau des bibliothèques, à Dinan Agglomération et portant sur la tarification.

## Jours fériés : report de la collecte des ordures ménagères

### Jeudi 13 Mai : jour de l'Ascension

Pour les secteurs collectés le vendredi 14 mai, report le samedi 15 mai. Pas de changement pour Le Guildo.

### Lundi 24 Mai : jour de la Pentecôte

Le Guildo : collecté mercredi 26 mai, report jeudi 27 mai

Créhen : collecté le vendredi 28 mai, report samedi 29 mai



# Recette

## Recette : Soupe de petite vieille

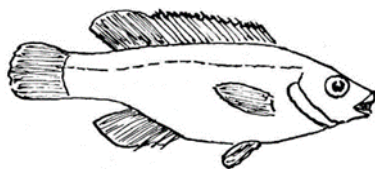


Temps de préparation 10 minutes

Temps de cuisson 30 minutes

Temps total 40 minutes

Portions 2 personnes



### Ingrédients

- 2 petites vieilles entières, écaillées et vidées par votre poissonnier
- 2 pommes de terre
- 1 poireau
- 1 oignon
- 1 cuillère à café huile



**Elle était si mignonne, cette petite vieille. La poissonnière a dit : “Oh, vous savez, elle est trop petite, il y a beaucoup d’arêtes, c’est juste bon pour faire la soupe...”**

Vendu : j’en ai finalement pris deux, une tachetée jaune-orangé, une plutôt dans les verts émeraudes. Magnifiques.

Allez hop, c’est parti pour la soupe de petite vieille !

On va la faire plutôt cotriade : des légumes, des morceaux de poisson, on ne mouline pas, on sert comme ça.

On peut y mettre des épices, et notamment du safran. Mais dans la cotriade, on peut aussi s’en passer, pour avoir pleinement le goût du poisson.

### Instructions

1. Coupez les vieilles en tronçons.
2. Épluchez, coupez et faites revenir les légumes dans un peu d'huile.
3. Ajoutez les morceaux de vieilles, mettez aussi les têtes que vous enlèverez avant le service.
4. Couvrez d'eau.
5. Laissez cuire à petit bouillon jusqu'à ce que les pommes de terre soient tendres, une vingtaine de minutes.

**Bon appétit !**

# "Créhen en robe blanche"

(Photos prises par des citoyens de Créhen)

